

Image not found or type unknown



Prime outillage, droit de l'employeur

Par **RENAUD RODIN**, le **20/02/2008** à **19:33**

J'ai une prime outillage de 70 euros par mois, je suis cuisiniste (dépannage de cuisines professionnelles), sous la convention collective aéraulique thermique frigorifique, avec cette prime j'ai du me payer tout mon outillage: caisse a outils, chalumeau, manomètres, etc...tout l'outillage que je devrai avoir même si j'étais à mon compte. Et je dois l'entretenir et le renouveler. Est-ce normal ?